



Modalités d'inscriptions pour 2018 - 2019

Madame, Monsieur,
Chers parents, chers élèves,

Merci de l'intérêt que vous portez à nos cours.
Veuillez trouver ci-après quelques informations relatives à la rentrée scolaire 2018-2019.
Deux documents sont joints à ce courrier :

- [Une fiche d'inscription](#)
- [Les horaires des cours collectifs \(Musique, Danse et Théâtre\).](#)

Le **palmarès des évaluations** sera accessible dès le 15 juillet sur le site de l'académie dans la section « téléchargement » ; la version papier sera disponible sur demande.

1. Inscriptions / réinscriptions, paiement du droit d'inscription 2018-2019

- Les inscriptions / réinscriptions sont recevables jusqu'au 30 septembre 2018, dernier délai.
- **Les réinscriptions tardives, reçues après le vendredi 7 septembre 2018, ou non validées par le paiement ne peuvent faire valoir de priorité (horaire, place au cours, professeur, liste d'attente).**
- La **fiche d'inscription / réinscription** ci-jointe est à nous retourner dûment complétée et **signée** au secrétariat. Seules les réinscriptions peuvent être adressées par voie postale ou électronique. **Une fiche par élève**, modèle à photocopier au besoin.
- **Lors d'une nouvelle inscription**, la fiche doit renseigner le numéro national >> carte d'identité et présence nécessaire au secrétariat !
- **Le paiement du droit d'inscription est à effectuer impérativement avant le 30 septembre 2018. L'inscription ne sera validée qu'à la réception du paiement.**

Nous n'envoyons pas de facture. Merci de régler cette opération spontanément et rapidement.
Un Bancontact est disponible au secrétariat. Le droit d'inscription n'est plus remboursable après la date du 30 septembre. Sauf situation exceptionnelle, les montants à payer sont les suivants :

- élève né avant le 15/10/2000 : 184 € (Droit d'inscription)
- élève né entre le 15/10/2000 et le 31/12/2006 inclus : 74 € (Droit d'inscription)
- élève né après le 31/12/2006 : 50 € (asbl Académie)

Par **Bancontact** au secrétariat ou par **virement** au n° de compte suivant :

BE84 0000 0769 8059 - BIC : BPOTBEB1

En communication : nom et prénom de l'élève (ou des élèves)

Situations exceptionnelles :

- **Exemption** (gratuité) : pour le 3ème enfant d'une même famille (le plus jeune), chômeur, handicapé, etc. (voir liste complète au recto de la fiche d'inscription), sur base d'attestations à nous fournir impérativement **avant le 30 septembre** ! (composition de ménage récente...).
- Elève de plus de 12 ans toujours inscrit dans l'enseignement primaire : le montant reste fixé à **50,00 €** (sur base d'une attestation fournie par l'établissement scolaire).
- Elève inscrit dans l'enseignement secondaire, supérieur ou universitaire, de promotion sociale, subventionné par le Ministère : le montant reste maintenu à **74,00 €** (sur base d'une attestation fournie par l'établissement scolaire).

.../...

2. Lieux d'inscriptions et reprise des cours

- **BASTOGNE**
 - **Inscriptions au secrétariat de l'académie** à partir du jeudi 23 août et jusqu'au 30 septembre dernier délai ; ouverture du lundi au vendredi de 14h à 18h00, et dès septembre le samedi de 9h00 à 11h30.
 - **Reprise des cours : le samedi 1^{er} septembre.**
Sauf les cours :
 - **de formation pluridisciplinaire 1^{ère} année & d'art dramatique 1^{ère} année (F1):**
à partir du mardi 4 septembre
 - **Cours complémentaires en musique :** à partir du lundi 10 septembre
 - **de formation musicale 1^{ère} année (enfants & adultes) :**
à partir du lundi 10 septembre
 - **de danse 1^{ère} année et préparatoire :** à partir du lundi 10 septembre
 - **d'éveil musical :** rentrée le samedi 15 septembre
- **HOUFFALIZE** (*locaux de l'école primaire, Rue de Schaerbeek, 3*)
 - **Inscriptions :** le mercredi 5 septembre, de 13h30 à 15h (*ou à l'académie à Bastogne*)
 - **Reprise des cours d'instrument :** le mardi 4 septembre
 - **Reprise des cours de formation musicale :** le mercredi 12 septembre
- **VAUX-SUR-SÛRE** (*locaux de l'école primaire, Rue de Wez, 4*)
 - **Inscriptions :** le lundi 3 septembre, de 16h10 à 17h50 (*ou à l'académie à Bastogne*)
 - **Reprise des cours :** le lundi 10 septembre

Horaires des cours d'instruments, de chant, et de déclamation : pour les élèves réinscrits, avec les professeurs dès la première semaine de septembre afin de répondre à vos souhaits, autant que possible. Lors d'une nouvelle inscription dans une classe d'instrument, l'élève est placé en « liste d'attente ». L'élève est contacté lorsqu'une place est disponible. Cette liste est gérée par la direction.

3. Âges d'admission (*Tous les âges mentionnés font référence à la date du 31 décembre 2018*)

- Eveil musical : 4 ans
- Cours d'instruments et de Formation musicale : 7 ans
- Musique : cours pour adultes dès 14 ans
- Danse classique : 5 & 6 ans préparatoire ; 7 ans cycle normal
- Arts de la parole : 8 ans pour la formation pluridisciplinaire et 12 ans pour les autres cours.

4. Régularité d'un élève à l'Académie

Pour être considéré comme "**régulier**" c'est-à-dire reconnu par le Ministère et pouvoir suivre les cours, un élève doit être présent chaque semaine un nombre minimum de périodes selon la filière choisie. Voici l'essentiel des règles tirées du Décret du 2/06/1998 & de l'Arrêté du Gouvernement du 6/07/1998 :

- Filière préparatoire et Formation en danse : 1 période/semaine minimum
- Filière de Formation, de Qualification, cours complémentaires : 2 périodes/semaine
- Filière de Transition : 5 périodes/semaine avec la formation musicale Transition.
2 périodes/semaine si la FM transition est acquise.
- Chaque élève instrumentiste est tenu d'assister à une période complète de cours (50 minutes).

N'hésitez pas à nous contacter ou à nous rendre visite pour tout complément d'information souhaité. Vous remerciant de votre confiance et de l'attention que vous accorderez à ce courrier, nous vous souhaitons de belles vacances et déjà une excellente année scolaire 2018-2019.

Roland MAUS,
Directeur f.f.

2 Juillet 2018